

RÈGLEMENT DU CONCOURS « JOYEUX ANNIVERSAIRE FORMAPOSTE GRAND OUEST »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU- CONCOURS

Formaposte Grand Ouest (ex Midi-Atlantique), dont le siège social est situé 2 rue Marc Sangnier 3130 Bègles, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Joyeux Anniversaire Formaposte Grand Ouest".

Ce concours est ouvert à tous les alternants ayant effectué une formation ou étant en formation actuellement avec Formaposte Grand Ouest (ex Midi-Atlantique).

Le référencement dans la base de gestion de Formaposte Grand Ouest faisant foi.

Les 2 gagnants seront tirés au sort parmi les commentaires.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU- CONCOURS

Pour participer, les candidats doivent :

- Commenter la publication Instagram en citant la promotion de l'alternant et le nom du diplôme et de la formation effectuée.
- Liker et enregistrer la publication Instagram du jeu concours
- S'abonner au compte Instagram de Formaposte @formapostegrandouest
- S'abonner au compte TikTok de Formaposte @formapostegrandouest

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Tous commentaires ou propos discriminatoires, impudiques, insultantes ou à des fins propagandistes seront immédiatement éliminés du jeu-concours.

ARTICLE 3 –MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Les candidatures (sous la publication Instagram @formapostegrandouest) s'arrêtent le 31 décembre 2024 à 20h (date et heure française faisant foi).

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS :

Les deux gagnants seront tirés au sort sous la publication Instagram du jeu concours par le service communication. Les participants ayant gagné un lot, se verront attribuer le lot et mentionnés sur la publication Instagram du jeu concours auquel il a joué.

Les gagnants seront avertis personnellement par l'organisation du jeu par message privé sur la page du réseau social concerné.

ARTICLE 5 : DOTATIONS :

Chaque gagnant remportera un iPhone 15 d'une valeur de 969 €.

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par message privé les gagnants tirés au sort et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les sept (7) jours suivants l'envoi de ce message privé et fournir leurs coordonnées complètes.

Sans réponse de la part du gagnant dans les trente (30) jours suivants l'envoi de ce message privé, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné par tirage au sort.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de ce concours sont destinées à Formaposte Grand Ouest et seront utilisées pour la gestion du concours. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.